

André Luís TAVARES

ASPECTS ECDOTIQUES ET CODICOLOGIQUES DES MANUSCRITS
DE LA *PRIMA PARS* DE LA «SOMME THÉOLOGIQUE» DE THOMAS
D'AQUIN

1 – Introduction

Cet article se situe dans le cadre de notre recherche sur les influences du traité «De Trinitate» de Richard de Saint-Victor (XII^e siècle) dans la constitution de la notion de personne dans la «Somme Théologique» de Thomas d'Aquin. Le sujet de la *personne* a connu plusieurs changements au fil de l'histoire en l'Occident. Notre recherche se concentre sur la problématique de la personne trinitaire, telle qu'elle se situe dans la réflexion complexe qui touche le monothéisme chrétien; il ne s'agit pas d'un monothéisme classique, mais trinitaire. C'est dans le cadre du grand effort de réflexion philosophique et théologique des penseurs chrétiens à ce sujet que s'inscrivent les contributions de Richard de Saint-Victor et de Thomas d'Aquin. Le concile de Nicée (325) fut un moment fort de démarrage de la réflexion trinitaire. Avec les Pères cappadociens, surtout avec Basile, la pensée trinitaire chrétienne se raffina. C'est dans le traité «De Trinitate» d'Augustin (IV^e et V^e siècles) que le christianisme occidental reconnaîtra la forme archétypale de la doctrine trinitaire. Le traité homonyme d'Hilaire de Poitiers (bien connu de Thomas d'Aquin) est important aussi, mais sa réception est mineure comparé au texte augustinien.

Dans la question 29 de la *Prima Pars* de la «Somme Théologique» (plus spécifiquement ST I, q. 29, a. 3, *ad quartum*)¹, on trouve une citation de Richard de Saint-Victor (De Trinitate, 4, XXII)². Thomas profite de l'apport de Richard pour intégrer la notion de *personne* présentée par Boèce dans son «Livre sur la Persona et les deux natures, contre Eutychès et Nestorius»³: *rationalis naturae individua substantia*. Thomas accueille la définition de Boèce, mais avec la notion de Richard, de manière à pouvoir intégrer le concept boétien de personne à son propre système.

Auparavant, selon ST I, q. 27, a. 1, Thomas avait accepté le modèle interprétatif trinitaire d'Augustin, qui présente la Trinité à partir de la structure interne de l'âme

¹ Nous nous rapportons à l'édition de 1888, publiée par la Commission Léonine (volume IV). Le texte est accompagné des commentaires du Cardinal Caietani. Cette édition sera commentée dans cet article.

² Richard de Saint-Victor, De Trinitate, texte critique avec introduction, notes et tables, publié par P. Jean RIBAILLIER, Paris 1958.

³ Anicius Manlius Severinus Boethius, Opera Omnia, dans: MIGNE PL, t. 64, c. 1346.

humaine (mémoire, intelligence, volonté⁴). Cependant, Thomas apporte des éléments tirés de Richard, qui propose une autre structure interprétative, à savoir, à partir des raisons nécessaires de l'amour (De Trinitate, 3), empruntant la méthode d'Anselme de Canterbury.

Le corpus de notre recherche est le suivant: le traité »De Trinitate« de Richard de Saint-Victor et la question 29 de la *Prima Pars* de la »Somme Théologique« de Thomas d'Aquin (ST I, q. 29). On examine, dans cet article, les problèmes que pose le texte de Thomas d'Aquin.

2 – L'édition de la »Somme Théologique«: difficultés et recherche des manuscrits

Nous proposons pour notre recherche une méthode pluridisciplinaire, où la spéculation philosophique prend appui sur la recherche textuelle. Avant l'herméneutique des textes et l'heuristique des sources, dans le cadre de l'histoire des idées, il faut étudier la critique textuelle. L'analyse des textes peut s'avérer naïve sans une première étape, qui comporte l'établissement du texte ou son étude critique. L'effort de la »traduction«, ensuite, non seulement compris comme l'acte de traduire d'une langue ancienne dans une langue moderne, mais aussi comme exposition de la pensée d'un auteur du Moyen Âge à nos contemporains, peut favoriser la tâche de l'interprétation. L'exercice de l'interdisciplinarité fait partie de cet effort de »traduction«, d'une certaine manière.

L'édition du tome IV des œuvres complètes de Thomas d'Aquin, publié en 1888 par la Commission Léonine, qui contient la *Prima Pars* de la »Somme Théologique«, n'est pas une édition critique, en raison des circonstances historiques propres à l'époque de la préparation du texte⁵. À cause des dispositions du Pape Léon XIII, qui a fondé la Commission portant son nom, on a donné une édition de la *Prima Pars* qui a seulement corrigé les éditions antérieures, sans un vrai travail critique. Si les éditeurs, comme Heinrich Denifle, auraient voulu un minutieux travail scientifique, le pape les a pressés de publier les textes les plus connus de Thomas. Son intérêt premier était la diffusion de la pensée thomiste.

Dans la note en vue d'une nouvelle édition de la *Prima Pars* de la »Somme Théologique«⁶, Louis-Jacques Bataillon (décédé en 2009) a donné quelques informations générales intéressantes: jusqu'en 2008, 256 manuscrits ont été repérés, auxquels s'ajoutent

⁴ Augustin d'Hippone, La Trinité. Livres VIII-XV, Turnhout 1991 (Bibliothèque Augustinienne, 16).

⁵ Cf. Concetta LUNA, L'Édition Léonine de Saint Thomas d'Aquin, dans *Revue des Sciences philosophiques et théologiques* 89 (2005), p. 45-47.

⁶ Il s'agit d'un texte issu des archives de Louis-Jacques Bataillon. Le président de la Commission Leonina, Adriano Oliva, nous a partagé ces écrits.

25 fragments. Dans une note de ce texte, Bataillon affirme: »Il y a certainement encore bien des fragments à repérer et sans doute quelques manuscrits⁷.« Un inventaire le plus complet possible des éditions imprimées sera nécessaire pour l'éventuelle édition scientifique des textes. Il faut faire attention aux incunables et aux éditions antérieures et postérieures à la *Piana*, la grande édition des œuvres de Thomas, commandée par le Pape Pie V, en 1570. La *Piana* sera à la base de l'édition léonine.

L'édition léonine de la *Prima Pars*, en appliquant strictement les consignes de Léon XIII, se base sur l'*editio Piana* »en ne la corrigeant que quand c'était absolument nécessaire et en utilisant les seuls manuscrits de la Bibliothèque Vaticane«⁸. Cependant, les premiers éditeurs n'ont pas utilisé le noyau le plus ancien des manuscrits vaticans, les Vaticani latini 726 à 731, qui auraient permis une bien meilleure connaissance de la tradition⁹. Quelques années avant la mise en route de l'édition léonine, l'éditeur Vivès, à Paris, avait lancé une édition des *Opera omnia*. Il avait confié la tâche à de modestes érudits, comme l'abbé Fretté. Celui-ci a corrigé la *Piana* en consultant des manuscrits parisiens, et il a coupé des passages romains qu'il n'a pas trouvés dans les manuscrits parisiens, avec des commentaires ingénus. Un système analogue fut adopté par l'édition, avec traduction française, de la »Revue des Jeunes«. Les éditeurs ont utilisé, pour les corrections, quatre manuscrits parisiens dont deux présentent des indications de *pecia*. À ce moment-là, influencés par les travaux de Jean Destrez, les éditeurs de la »Revue« pensaient qu'un texte dépendant d'un *exemplar*¹⁰ était normalement excellent. Il est important, donc, de citer ici la remarque faite par les organisateurs des actes du symposium »La production du livre universitaire au Moyen Âge: exemplar et pecia« (1983): » (...) what he (Destrez) published, in *La pecia*¹¹ was a preliminary overview of the subject. It

⁷ Citation du texte présenté dans la note 6.

⁸ Louis-Jacques BATAILLON, Recherches sur le texte de la *Prima Pars* de la *Somme Théologique* de Thomas d'Aquin, dans: Roma, *Magistra Mundi: Itineraria culturae medievalis*, Mélanges offertes au Père L. E. Boyle à l'occasion de son 75^e anniversaire, t. 1, Louvain-la-Neuve 1998 (Textes et études du Moyen Âge, 10), p. 12.

⁹ Cf. LUNA, L'Édition Léonine (voir n. 5).

¹⁰ L'*exemplar* était un modèle officiel de textes, mis en circulation par un stationnaire. Normalement, il s'agissait d'un texte sans décoration (cf. Hugues V. SHOONER, La production du livre par la *pecia*, dans: Louis-J. BATAILLON, Bertrand G. GUYOT, Richard H. ROUSE (dir.), La production du livre universitaire au Moyen Âge: *exemplar et pecia*, Paris 1988, p. 18. Plus simplement, selon Muzerelle, l'*exemplar* c'est l'»exemplaire dont le texte est reproduit par le copiste« (Denis MUZERELLE, Vocabulaire codicologique du français. Répertoire méthodique des termes français relatifs au manuscrit, Paris 1985. En ligne: <http://codicologia.irht.cnrs.fr> (23/02/2017).

¹¹ Le titre complet du texte de Destrez est: »La pecia dans les manuscrits universitaires du XIII^e et du XIV^e siècle«, publié en 1935.

was meant as merely a first step toward a much larger study (...)»¹². « Les *exemplaria* n'étaient pas destinés à la lecture, mais à la copie. Les copies en question étaient destinées à un usage personnel. Les *exemplaria* étaient transcrits à main posée, en caractères calligraphiés, tels que pouvait les tracer un scribe professionnel des XIII^e et XIV^e siècles. Pour tout cela, »(...) an understanding of the university stationers and their dissemination of texts via rented *pecia* is basic to the editing of medieval texts, to the history of the diffusion of ideas, and to a knowledge of medieval book production«¹³.

Le système de la *pecia* est important dans la classification et l'étude des manuscrits de la *Prima Pars*. Selon Denis Muzerelle, *pecia* désigne «chacun des éléments d'un modèle matériellement divisé (généralement par cahiers) pour pouvoir être copié simultanément par plusieurs copistes»¹⁴. Par extension, le «système de *pecia*» est le mode de diffusion de textes où les cahiers déreliés d'un *exemplar* détenu par un stationnaire sont loués par les commanditaires et empruntés à tour de rôle par plusieurs copistes. Le mot *pecia* ne se trouve pas dans les dictionnaires de latin classique; il s'agit d'un mot médiéval. Le terme, en général, signifie «morceau»¹⁵.

Ici, il est intéressant de connaître un peu le métier du stationnaire. Hugues Shooner l'a pu décrire: «Stationnaire, qu'est-ce à dire ? Au XIII^e siècle, le mot désignait assez communément un libraire, sens qu'il a conservé en anglais. À Paris, cependant, on en vint à distinguer les *librarii* des *stationarii*, les uns comme les autres au service de l'université et contrôlés par elle. Le libraire s'occupait du commerce des livres de seconde main, notamment comme intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur. De son côté, le stationnaire était ce que nous appellerions aujourd'hui un libraire-éditeur»¹⁶.

Pour la *Prima Pars*, Jean Destrez avait décelé trois systèmes différents de division en *pecie*. Les recherches entreprises par la Commission Léonine dans les bibliothèques en ont fait découvrir un quatrième et peut-être davantage. Le système le plus répandu est une division en 56 *pecie*. Ce chiffre correspond aux indications de la plus ancienne liste de taxation parisienne (1274–1275)¹⁷.

¹² BATAILLON, GUYOT, ROUSE (dir.), La production du livre (voir n. 10), p. 11. Déjà en 1954, dans son édition de la «Sancti Thomae de Aquino Super Librum de causis expositio» (Fribourg, Louvain 1954), Henri-Dominique SAFFREY a posé et élucidé plusieurs des questions à de ce sujet.

¹³ Ibid., p. 9.

¹⁴ MUZERELLE, Vocabulaire codicologique (voir n. 10). Avec un peu d'humour, on peut parler à propos du système de *pecia*, d'un «fordisme» des copistes médiévaux.

¹⁵ SHOONER, La production du livre (voir n. 10), p. 18.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ BATAILLON, GUYOT, ROUSE (dir.), La production du livre (voir n. 10), p. 13.

Comme conclusion, nous proposons, ci-dessous, un tableau, avec les divisions de familles de manuscrits, selon les informations présentées par Louis-Jacques Bataillon¹⁸.

EXEMPLAR	PECIE	MANUSCRITS
<i>Exemplar α</i> (origine parisienne)	56 <i>pecie</i>	Avec indication des pièces dans la plus grande partie: Laon 160; Melk 107; Milano, Ambros A 137 inf.; Modena α J3 12; München, Clm 7986 et 15834; Troyes 187 A; Valencia, Univ. 301 (2308); Napoli, Grande archivo del Regno VII. Proportion d'indications de pecies égale ou supérieur à la moitié: Augsburg, Hamburg II lat. 1 fol. 3; Brugge, Stadsbibl. 196, Paris, Mazarine 814. Manuscrits qui portent quelques indications: Assissi 113 ⁸ ; Brugge, Stadsbibl. 195; Laon 158; Paris, BNF lat. 3089; 17475; Paris univ. 210; Pelplin 19; Toledo, Cabildo 19.6; Vendôme 66; München, Clm 18324; Bologna, Univ. 1655.
<i>Exemplar β</i> (origine parisienne)	12 <i>pecie</i>	Basel, Univ. B III 9; Caen In fol. 19; Kraków, B.J. 1738; Paris, BNF lat. 15786.
<i>Exemplar γ</i> (origine italienne)	37 <i>pecie</i>	Brescia, Capitolare (sans cote); Vaticano, Vat. lat. 728; Melk 17; Padova, Univ. 936; Dubrovnik, Domin. Bibl. 2; Paris, B.N. lat. 3090; Cambrai 378.
Non classé	25–28 <i>pecie</i>	Mainz, Stadtbibl. II 116.

¹⁸ Cf. *ibid.*, p. 13–16.

»Independants I«	Pas d'indication (indication seulement dans une <i>pecia</i>)	Melk 390 et Troyes 161.
»Independants II«	Assez variantes	Admont 127; Firenze, Fiesole 83; Firenze, Naz. da ord. 301; London, B.L. Add. 19319; Montecassino 138; Padova, Ant. 304; Seitenstetten 22; Vat. lat. 727, 729 et 730.
Famille Anglaise (dépendent de l'exemplar α)		Admont 30; Cambridge, Gonville 37; Cambridge, Peterhouse 183; Cambridge, Trinity B.16.8; Salisbury 2.